



Mobilisés !



Christian PONS
Président de l'UNAF

Manifestation

L'UNAF était présente à l'appel de la Confédération paysanne, place de la République, le 30 novembre, pour défendre les apiculteurs français qui n'arrivent plus à écouler leur production de miel en vrac ou, lorsqu'ils trouvent

acheteur, sont contraints de le vendre à un prix proche du coût de revient. J'ai pris la parole aux côtés de représentants de la Confédération et du SNA, devant un parterre de journalistes pour expliquer les défis auxquels sont confrontés les apiculteurs en raison de la mévente du miel. J'ai tenu à souligner au travers de ce combat l'importance cruciale des abeilles dans la pollinisation des cultures et l'équilibre de l'écosystème. En fin de manifestation, la délégation de la Confédération paysanne a été reçue par le directeur de cabinet de M. Fesneau, celui-là même qui nous avait reçus en novembre 2022 et que nous avons interpellé sur les enjeux de la filière apicole.

Glyphosate : qui ne dit mot, consent...

C'est exactement ce qu'a fait la France en toute connaissance de cause lors du vote européen sur cet herbicide. Nos ministres se sont abstenus et, comme il n'y avait pas de majorité, la décision revenait à la Commission... Et tout le monde savait que, dans ce cas, la Commission renouvellerait l'autorisation du glyphosate. Par manque de courage de nos dirigeants, pendant dix années supplémentaires ce pesticide va couler à flots dans nos environnements, sur nos cultures et continuera à décimer toujours plus nos abeilles, les autres pollinisateurs, la biodiversité...

Réduction des pesticides : c'est non !

Six jours après le renouvellement de l'autorisation du glyphosate, le mercredi 22 novembre, le Parlement européen a rejeté par 299 voix contre, 207 pour et 121 abstentions le projet législatif SUR visant à réduire de moitié l'usage des pesticides dans l'Union européenne d'ici à 2030, enterrant de fait ce texte capital à quelques mois des élections européennes de juin 2024. Par leur inconscience et leur faiblesse face aux lobbies, comme nos ministres une majorité de députés avec l'appui de l'agrochimie et de la FNSEA continuent d'approuver et d'autoriser ces produits toxiques. Que les Françaises et les Français soient intoxiqués ou malades, que leur nourriture soit de plus en plus chargée en pesticides et hélas de plus en plus souvent impropre à la consommation, cela ne les dérange pas...

Traitement de la MHE et abeilles : attention danger !

La filière bovine française doit faire face, depuis septembre 2023, à la maladie hémorragique épizootique (MHE) bovine, une maladie virale vectorisée par des

moucheron du genre Culicoïdes. De plus en plus de départements sont concernés. Pour tenter de contenir cette maladie, les organismes sanitaires et certaines chambres d'agriculture préconisent aux éleveurs de traiter à vaste échelle les animaux, les bâtiments, les lisiers avec un insecticide à base de deltaméthrine, le Butox. Ce produit avait déjà été employé pour lutter contre la fièvre catarrhale ovine en 2008 et en 2013. Et dans les Pyrénées-Orientales, en Ariège, en Aveyron de nombreuses colonies d'abeilles avaient péri, intoxiquées. L'UNAF a adressé un courrier d'alerte au ministre de l'Agriculture afin que les leçons des malheureuses expériences passées soient tirées et que la stratégie employée soit désormais raisonnée et bien encadrée.

Assurances

Ce que nous proposait Groupama, en s'appuyant sur les dispositions du code des assurances, c'est qu'en raison de ce que l'UNAF et ses syndicats locaux affiliés auraient pour rôle de « contribuer à la gestion et à l'exécution » des contrats d'assurances, ils devraient nécessairement être considérés comme « intermédiaires d'assurances » assujettis notamment à l'inscription à l'ORIAS. Cette qualification juridique supposait la réunion de 2 conditions :

1. Pratiquer la distribution d'assurances.
2. Avoir la qualité d'intermédiaire d'assurances définie comme « toute personne physique ou morale autre qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance et son personnel et autre qu'un intermédiaire d'assurance à titre accessoire qui, contre rémunération, accède à l'activité de distribution d'assurances ou de réassurances ou l'exerce ».

Dans le cas de l'UNAF, aucune rémunération n'est perçue, ainsi il est donc impossible pour l'UNAF d'être considérée comme distributeur d'assurance. Notre avocat, maître Fau, a brillamment démontré sans ambiguïté possible (voir article pages 8 et 9) qu'une organisation syndicale professionnelle ne peut être intermédiaire d'assurances, ce ne sont pas les mêmes statuts juridiques, l'une est syndicale (l'UNAF), l'autre ne peut être que commerciale. De ce fait, Groupama doit revoir les contraintes demandées et, en conséquence, autorise l'UNAF à proposer les services d'assurance à ses adhérents ainsi que cela a toujours été.

En décembre, nos abeilles prennent quelques jours de repos. En revanche, pour de nombreux apiculteurs, c'est la période des marchés de Noël. Beaucoup de travail mais une belle opportunité pour valoriser les produits de la ruche et dialoguer avec les consommateurs.

Noël, c'est aussi un moment de paix, de partage, de retrouvailles.

Je souhaite à vous tous et à vos proches de très belles fêtes !

Un moment de joie dans ce monde si dur !